

## DÉLIBÉRATION N°DL20240051 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h26) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h46) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Gilles GRECO (à partir de 23h26)

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 23h46)

Mme Dudu TOPALOGU a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 À L'EXERCICE 2024 VIA LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024**

**M. Régis CADEGROS** expose ce qui suit :

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable en vigueur, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation du résultat 2023 de la section de fonctionnement du budget principal de la ville, conformément aux propositions suivantes :

#### AFFECTATION DU RESULTAT 2023

##### DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

|                                                                                                     |                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Part du résultat de clôture cumulé 2022 de la section de fonctionnement inscrit au chapitre 002 (1) | 0.00 €                |
| Recettes de fonctionnement 2023 (2)                                                                 | 50,358,233.38 €       |
| Dépenses de fonctionnement 2023 (3)                                                                 | 48,218,795.68 €       |
| Résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement (4) = (2) - (3)                            | 2,139,437.70 €        |
| <b>Résultat de clôture cumulé 2023 de la section de fonctionnement (5) = (4) + (1)</b>              | <b>2,139,437.70 €</b> |

##### SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2023

|                                                                                          |                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Solde d'exécution cumulé 2022 de la section d'investissement inscrit au chapitre 001 (6) | 965,246.41 €          |
| Recettes d'investissement 2023 (7)                                                       | 15,289,422.47 €       |
| Dépenses d'investissement 2023 (8)                                                       | 13,696,882.30 €       |
| Solde d'exécution 2023 de la section d'investissement (9) = (7) - (8)                    | 1,592,540.17 €        |
| <b>Solde d'exécution cumulé 2023 de la section d'investissement (10) = (9) + (6)</b>     | <b>2,557,786.58 €</b> |

|                                                                                           |                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Restes à réaliser 2023 constatés en recettes d'investissement (11)                        | 611,742.00 €           |
| Restes à réaliser 2023 constatés en dépenses d'investissement (12)                        | 3,853,998.22 €         |
| <b>Solde des restes à réalisés 2023 de la section d'investissement (13) = (11) - (12)</b> | <b>-3,242,256.22 €</b> |

##### AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

|                                                                                                      |                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de clôture cumulé 2023 de la section de fonctionnement (5)</b>                           | <b>2,139,437.70 €</b> |
| Solde d'exécution cumulé 2023 de la section d'investissement (10)                                    | 2,557,786.58 €        |
| Solde des restes à réalisés 2023 de la section d'investissement (13)                                 | -3,242,256.22 €       |
| <b>Solde d'investissement cumulé 2023 après affectation des restes à réaliser (15) = (10) + (13)</b> | <b>-684,469.64 €</b>  |

Au budget supplémentaire 2024 sont donc inscrites les écritures comptables suivantes :

|                                                                                                    |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en <u>dépenses d'investissement</u> | 0.00 €         |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en <u>recettes d'investissement</u> | 2,557,786.58 € |
| 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés en <u>recettes d'investissement</u>                 | 2,139,437.70 € |

En outre, l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent ainsi que le vote des reports de crédits, par le biais du budget supplémentaire.

Ce dernier peut également comporter des opérations nouvelles, en autorisant de nouvelles dépenses ou pour prendre en compte de nouvelles recettes. A l'inverse, il permet aussi de supprimer des crédits de dépenses antérieurement votés, et de modifier la répartition des crédits entre les chapitres.

Ainsi, l'affectation du résultat de clôture cumulé 2023 à l'exercice 2024, l'inscription des restes à réaliser de l'exercice 2023 et les réajustements budgétaires sont présentés dans le budget supplémentaire 2024, en annexe de cette délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

4 abstentions                    Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIERPIER

2 sans participation    Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'affectation du résultat 2023 au budget de l'exercice 2024 telle que présentée ci-dessus,
- **d'approuver** le projet de budget supplémentaire 2024, tel que détaillé dans l'annexe de cette délibération.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne 21 mai 2024*